



N° **146** /IGT/SG/MTFP/2025

Conakry, le 06 Août 2025

L'Inspecteur Générale du Travail
A
Monsieur le Directeur Général de RUSSAL
FRIGUIA

Objet : Régularisation urgente de la situation des contrats de travail suspendus-Mise en demeure

Monsieur le Directeur,

Suite à la mission d'Inspection effectuée à Fria dans le cadre du conflit opposant l'entreprise SIENTA à ses employés, nous avons constaté une situation contractuelle concernant plusieurs centaines d'employés de RUSSAL FRIGUIA.

Il ressort de nos rapports que ces employés, bien qu'ayant des contrats de travail avec RUSSAL FRIGUIA voient leurs contrats suspendus depuis plusieurs années et sont actuellement employés par SIENTA, créant ainsi une situation juridique préjudiciable aux droits des travailleurs concernés.

En conséquence je vous demande de régulariser cette situation en optant pour l'une des solutions suivantes :

OPTION 1 : Reprendre effectivement ces employés et les traiter en tant qu'employés à part entière de RUSSAL FRIGUIA avec tous les droits et avantages y afférents ;

OPTION 2 : Engager une procédure de rupture de leurs contrats de travail conformément aux dispositions de la législation du travail en vigueur, en respectant toutes les obligations légales en matière d'indemnisation et de préavis.

Je vous saurai gré de régulariser impérativement cette situation avant la paie du mois d'août 2025.

A défaut de régulariser cette situation dans le délai imparti, ces employés se verront automatiquement appliquer la rémunération fixée par la convention collective des mines et carrières en vigueur pour les employés de la maison mère.

Je vous rappelle que toute entrave à l'exécution de cette mise en demeure pourrait exposer votre entreprise aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.

Je vous prie de transmettre dans les meilleurs délais un rapport détaillée sur les mesures prises pour la régularisation de cette situation.





Veillez agréer, **Monsieur le Directeur Général**, l'expression de ma franche collaboration.

Ampliation :

1. Gouvernorat de la région de Boké
2. Préfecture de Fria
3. Inspection Régionale du Travail de Boké
4. Inspection du Travail de la zone spéciale de Fria
5. Délégation syndicale de SEINTA.



Mohamed OUATTARA

Guinée

